



AVIS DE RECRUTEMENT.

La Commune d'Orp-Jauche, en collaboration avec la Commune de Ramillies, recrute

Un(e) « Gardien(ne) de la Paix » dans le cadre de la Convention de Premier Emploi

Description de la fonction

Le (la) Gardien(ne) de la Paix se verra confier les missions suivantes :

- Sensibilisation du public en matière de sécurité ;
- Prévention de la criminalité (vols dans véhicules, cambriolages, ...) ;
- Surveillance des maisons inoccupées ;
- Prévention/lutte contre les nuisances et le vandalisme ;
- Surveillance de la voirie, du mobilier urbain et des cours d'eau ;
- Sensibilisation des automobilistes à l'utilisation correcte de la voie publique ;
- Intervention comme surveillant habilité (sécurité de la traversée d'enfants, ...) ;
- Surveillance du comportement de personnes lors d'événements et festivités organisés par les Autorités ;
- Sensibilisation des citoyens aux infractions du règlement général de police ;

Profil

- Avoir le sens de la communication – Politesse ;
- Disposer d'une capacité à travailler de façon autonome – Esprit d'initiative ;
- Avoir de la rigueur – Conscience professionnelle ;
- Disposer de capacités rédactionnelles ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Posséder un permis de conduire de catégorie B ;
- Avoir la volonté de suivre des formations spécifiques à la fonction, notamment la formation d'agent constatateur.

Traitement et carrière

Type de contrat : Convention Premier Emploi – Temps-plein (38 heures/semaine).

Conditions de recrutement

Le ou la candidat(e) doit, à la date limite d'inscription, remplir les conditions suivantes :

- Disposer au moins d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur ;
- Etre âgé d'au moins 18 ans et de maximum 25 ans ;
- N'avoir subi aucune condamnation pénale ;
- Etre prêt à s'investir et à suivre des formations ;
- Satisfaire à un examen organisé par les Collèges des Communes de Orp-Jauche et Ramillies.

Inscription

L'acte de candidature complet doit être envoyé par courrier postal, **pour le 15/04/2020** au plus tard (date de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Commune d'Orp-Jauche, Place communale n°1, 1350 Orp-Jauche - Recrutement d'un(e) Gardien(ne) de la Paix.

L'acte de candidature doit, sous peine d'irrecevabilité, être accompagné des documents suivants :

- une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae ;
- une copie du diplôme justifiant le niveau de formation requis ;
- un extrait du casier judiciaire daté du moment de l'inscription ;

Toute candidature ne remplissant pas les conditions de recrutement sera considérée comme irrecevable. Tout dossier de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

L'accès à l'examen sera conditionné à une analyse des actes de candidatures – par le jury désigné par les Collèges d'Orp-Jauche et Ramillies – sur base de critères objectifs en lien avec le poste à pourvoir.

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Sabrina SANTUCCI, Directrice générale, (019/63.02.10).

Par ordonnance :

La Directrice générale,
(s.) S. SANTUCCI

Le Bourgmestre,
(s.) H. GHENNE